

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 034-263400194-20240318-433-DE

S²LOW



Séance du 8 mars 2024,

L'an deux mille-vingt-quatre et le 8 mars à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE, Présidente

Délibération n° 433

Objet :
Modification du contrat de séjour

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents ou représentés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Gaëlle LEVEQUE,
Ahmed KASSOUH, Marc PIMPETERRE, Marie THOMANN,
Monique GALEOTE, Michel PANIS, Edith POMAREDE

Représentés : Damien ALIBERT donne procuration à
Monique GALEOTE

Non représentés : Michèle NICOL, Magali STADLER,
Laurent MAITRE, Gilbert MARTINEZ, Marie-Pierre
DELCROIX,

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Vu le décret 2022-734, portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du CASF dans les EHPAD,

Vu l'avis du Conseil de la Vie sociale du 19 février 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le contrat de séjour d'une part, par un avenant pour les résidents qui habitent à l'Ecureuil et d'autre part de dire que le nouveau contrat sera applicable à compter de la publication de la présente délibération,

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

DECIDE de modifier le contrat de séjour tel que présenté en annexe 1,

DECIDE de modifier par avenant (annexe 2) le contrat de séjour des résidents habitant à l'Ecureuil,

AUTORISE le Directeur de l'EHPAD à signer les avenants au contrat de séjour,

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève

Fait à Lodève le 11 mars 2024

Pour copie conforme

La Présidente du CCAS
Gaëlle LEVEQUE

